

AFFAIRE N° 12

INSCRIPTION en RECETTE et en DEPENSE au Budget de la Commune pour l'exercice 1950 d'une SUBVENTION DEPARTEMENTALE de Frs 5.800.000 C.F.A.

M. le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 19 Juillet 1950

Mesdames,

Messieurs,

Par avis de crédit n° 145 en date du 13 Juillet 1950 le Département a alloué à la Commune de Saint-Denis une subvention de CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE FRANCS (5.800.000 F C.F.A.) pour la réparation des dégâts causés à ses bâtiments par suite du cyclone des 26 & 27 Février 1948.

Afin de permettre l'emploi de cette somme, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien autoriser l'inscription en recette et en dépense au Budget de la Commune pour l'exercice 1950, de l'opération dont il s'agit./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

M. le MAIRE. - La subvention qui est accordée par le FIDOM pour les travaux d'achèvement de l'Ecole Joinville a été fixée à 45.690.000 F.

Une première tranche de 5.800.000 francs CFA est mise à notre disposition pour l'achèvement de quatre classes. Le projet qui avait été établi comportait un étage ce qui permettait de recevoir les 1.300 élèves inscrites. Grande fut ma surprise en recevant le plan de constater que l'architecte départemental qui avait été chargé de l'établir avait envisagé la seule construction d'un rez de chaussée.

La lettre de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale nous demande d'envisager la construction d'une deuxième école destinée à absorber l'effectif qui ne trouvera pas place dans le nouveau Joinville.

M. LAPIERRE. - Cette décision ne s'explique pas: la cour extrêmement vaste permettant la construction du bâtiment à étage prévu dans le premier plan.

M. le MAIRE. - Mon intention est que la construction de l'école avec étage se poursuive.